

**Réponse au postulat de Mme Anna Zürcher et de M. Marc Dunant
Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public !**

Rapport-préavis N° 2009/49

Lausanne, le 2 septembre 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Anna Zürcher et de M. Marc Dunant intitulé " Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public". Déposé le 20 novembre 2006 sous forme de motion, celle-ci a été transformée en postulat lors des débats en Commission du Conseil communal. Ce postulat demande à la Municipalité de développer un nouveau système de collecte des déchets dans les espaces publics, de même que dans les lieux fréquemment utilisés du centre-ville. Il demande aussi que ce système permette le tri des déchets et la récolte du PET. Il demande enfin que la problématique de la récupération des journaux gratuits par les éditeurs soit aussi traitée dans le cadre de ce postulat.

2. Rappel du postulat

Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public !

Diverses pérégrinations estivales dans les parcs, terrains de sport, piscines, zones de détente et rues de notre ville nous ont permis de constater combien les poubelles publiques sont souvent hideuses et peu pratiques; elles n'encouragent en outre généralement pas au tri des déchets.

Un exemple, sur les bords du lac, alors que la chaleur était à son comble: les poubelles de la Voile d'Or, sortes de paniers fait d'un treillis métallique au large mailage, ornent la plage et la pelouse de leur laideur, laissant échapper autant d'odeurs que de petits déchets qui passent à travers les trous. Pas moyen de trier les déchets, et les employés de la piscine dégustent chaque soir en les vidant à la main dans leur remorque. Un autre exemple, un samedi de marché au centre-ville: après avoir erré pendant quelque temps à la recherche d'une poubelle de récupération qui veuille bien recevoir ma bouteille en PET, je me vois contraint de m'en défaire dans une poubelles de déchets incinérables.

Notre ville se veut un modèle en matière de développement durable et soutient de nombreuses campagnes visant à inciter ses habitants à trier leurs déchets à la maison; force est de constater que côté espaces public elle pourrait beaucoup mieux faire. Le préavis 2005/76, accepté par notre Conseil le 7 février 2006, écarte le principe du tri des déchets au centre-ville et préconise des poubelles avec cendrier pour les rues, de l'hypercentre (pp. 20-21). Il ne dit cependant rien des autres espaces publics, où des poubelles qui permettent le tri des déchets, (incinérables, papier, verre, PET et métaux) pourraient être installées, à l'image de celles que le Service d'assainissement a créé pour les grandes manifestations publiques. Ces poubelles pourraient aussi trouver une place dans certains lieux fréquentés, notamment là où les travailleurs ont l'habitude de pique-niquer, nous pensons notamment aux diverses places (Chauderon, St-François, Riponne, Jean-Monnet, etc) et espaces publics de l'hypercentre (Cité, Montbenon, Flon, etc).

La présente motion demande à la Municipalité de développer un nouveau système de collecte des déchets dans les espaces publics tels qu'évoqués plus haut, de même que dans les lieux fréquemment utilisés du centre-ville; elle demande aussi que ce système permette le tri des déchets et la récolte du PET, en cohérence avec les campagnes d'incitation de GEDREL SA. Nous demandons enfin, que la problématique de la récupération des journaux gratuits, par leurs éditeurs soit aussi traitée dans le cadre de la réponse à cette motion.

Lausanne, le 20 novembre 2006

Anna Zürcher et Marc Dunant

2.1. Mode de collecte actuel

Dans le cadre de la réorganisation des procédés de nettoyage qui a fait l'objet du préavis 2005/76 du 7 février 2006, la Ville de Lausanne a procédé au remplacement des anciennes corbeilles à déchets, dans les zones à forte fréquentation piétonne. Actuellement, près de 400 corbeilles de rue ont été installées. Ces nouveaux modèles, appelés communément "poubelle requin" ont une plus grande contenance (120 litres contre 30 litres anciennement). Elles sont munies d'un couvercle pour éviter les infiltrations de pluie qui provoquent des coulures sur la chaussée et le pillage par les oiseaux. De plus, ces poubelles sont équipées d'un cendrier et d'un distributeur de sachets pour crottes de chiens. Ces nouvelles corbeilles répondent à l'augmentation constante des déchets et participent à l'amélioration de la propreté des rues. Par contre, elles n'offrent pas la possibilité de trier les déchets pour les usagers. Enfin, elles sont vidées quotidiennement une à deux fois, en fonction de leur taux de remplissage.

2.2. Analyse du contenu des corbeilles

Afin de déterminer les types de déchets déposés dans les corbeilles de rues, une analyse a été effectuée en novembre 2007. 264 corbeilles du centre-ville ont été récoltées durant 6 jours et leur contenu a été trié. L'ensemble des déchets récoltés représentait 1917 kg. Le pourcentage du poids et du volume de chaque catégorie de déchets figure sur le tableau ci-dessous.

catégorie	% poids	% volume
Ordures (déchets incinérables) comprenant : emballages en plastique et papier, crottes de chiens, etc.	70 %	61 %
Journaux gratuits	12 %	13 %
PET	9 %	16 %
Alu	2 %	5 %
Verre	7 %	5 %
Total	100 %	100 %

2.3. Test des éco-points

Un "projet pilote d'éco-points" a été conçu pour offrir aux usagers du domaine public la possibilité de trier leurs déchets. La récolte de ces derniers était incluse dans les tournées hebdomadaires de ramassage et de récupération. Elle ne devait donc pas constituer une tâche supplémentaire pour la voirie.

Un premier éco-point, dont le prototype a été fabriqué dans les ateliers de la Ville, fut installé en décembre 2006 à la rue Haldimand. Il offrait la possibilité de récolter 6 types de déchets : le PET, l'aluminium, les piles, les journaux, le verre et les ordures de rue. Après quelques mois d'exercice, force fut de constater qu'il était essentiellement utilisé par les habitants et les commerçants du quartier, alors qu'il était avant tout destiné aux usagers du domaine public. Afin de poursuivre cet essai, un autre éco-point fut installé sur la place de la Navigation en juin 2007, mais cette fois-ci loin des habitations et des commerces. A l'instar de celui de Bel-Air, il est devenu un lieu de dépôt de déchets ménagers, utilisé essentiellement par les riverains.

Au fil du temps, les habitants commençaient à déposer des sacs poubelles aux pieds des éco-points, les transformant en postes fixes de ramassage au même titre que la centaine d'autres qui existent dans les différents quartiers de la ville.

Les récipients qui composaient ces éco-points n'étaient pas dimensionnés pour recevoir une telle quantité de déchets. Cela a donc contraint les services communaux à augmenter les fréquences de ramassage et à les vider en dehors des tournées planifiées, 6 jours par semaine, en fonction notamment du volume des déchets. Ce travail a nécessité la mise en place d'une logistique spécifique, non prévue au départ.

Après deux années de test, il a fallu admettre que les objectifs initiaux concernant ces deux éco-points n'étaient pas atteints. Outre l'aspect logistique évoqué ci-dessus, le coût de la collecte (sans traitement) s'élevait à plus de 900 francs la tonne au lieu de 140,93 francs la tonne (coût de collecte des ordures ménagères à Lausanne, basé sur les chiffres 2008). De plus, ces éco-points créaient une confusion parmi les habitants et les commerçants des quartiers concernés qui les utilisaient comme une déchèterie et étaient peu utilisés par les usagers du domaine public. Fort de ces constats, ces équipements ont été enlevés en février 2009.

2.4. Nouveau concept de tri des déchets dans l'espace public

Se basant sur l'expérience malheureuse des éco-points, dont il convenait de tirer les leçons, un nouveau projet a été imaginé. Il cible plus particulièrement les déchets de rue qui proviennent principalement des emballages de nourriture de type "fast food". La récupération est ciblée aux matières écologiquement les plus intéressantes à recycler, à savoir le PET et l'Alu. Ce concept, en cours d'évaluation depuis 2008 sur la place Jean Monet, près de la place Bel-Air, donne d'ores et déjà des résultats encourageants, cette zone étant très fortement fréquentée durant la pause de midi par les pique-niqueurs. Il est à noter que, la problématique de la récupération des journaux gratuits par leurs éditeurs a fait l'objet du rapport –préavis n° 2009/26, relatif aux journaux gratuits.

Ce test est effectué à l'aide d'un groupe de conteneurs connu sous le nom de "déchets-tri", développé par le Service des routes et de la mobilité et utilisé habituellement lors de manifestations. Ces conteneurs sont réunis par groupe de trois, avec un "totem" qui signale leur présence. Ils permettent de récolter le PET, l'Alu et les ordures dits "de rue". Ces conteneurs, marqués aux logos et couleurs officielles du PET et de l'Alu, sont clairement identifiés par le public. Dès leur mise en place, ils ont été largement utilisés par les pique-niqueurs. De plus, ces derniers respectent les différents compartiments, assurant par-là une bonne qualité du tri.

S'agissant de l'exploitation, ce système présente de nombreux avantages : les contenants se prêtent mieux aux volumes à traiter; ainsi, la voirie, sans logistique supplémentaire, peut gérer plus facilement ces points de collecte; les sacs de récupération des conteneurs sont enlevés par les collaborateurs affectés au nettoyage des lieux, qui les regroupent en vue de leur prise en charge lors des tournées de ramassage. Par ailleurs, ils sont posés à même le sol sans fondation et de ce fait peuvent être déplacés ou enlevés facilement.

Au stade actuel, l'assemblage de ces conteneurs n'a pas fait l'objet d'une recherche esthétique. On pourrait toutefois imaginer, par la suite, que cet aspect soit étudié et que le "totem" central serve de support de communication.

Dans un premier temps, les groupes de conteneurs "déchets-tri" pourraient être déployés dans certains lieux fréquentés, notamment là où les citoyens ont l'habitude de pique-niquer tels que les places de Chauderon, Riponne, la terrasse Jean-Monnet, les promenades Derrière-Bourg et Jean-Villard-Gilles.

Si la qualité du tri est bon, ce système de tri pourraient être généralisé aux espaces publics de l'hypercentre (Cité, Montbenon, St-François, etc.), ainsi que dans les endroits où leur utilité est avérée. Il y a lieu toutefois de remarquer que pour des zones comme Montbenon, où l'usage comme place de

pique-nique s'est fortement développé, le tri sélectif peut être espéré dans la tranche horaire de 10h00 à environ 17h00, pendant laquelle les personnes sont en état de discernement. Par contre, la tranche horaire de 17h00 à 06h00 semble sans espoir, en raison de l'état d'éthylisme avancé des usagers qui les empêche non seulement de trier leurs déchets mais également de les déverser dans les poubelles prévues à cet effet.

Enfin ce système pourrait être étendu à des zones telles que terrains de sports, piscines, plages, moyennant une adaptation du système au type de gestion de ces zones.

2.5. Coût des "totems déchets-tri"

Le coût des ces "totems" est relativement modeste. Le support est réalisé dans les ateliers de la Ville, les conteneurs PET et Alu de 140 litres chacun, ainsi que les sacs en plastique qui sont à l'intérieur sont fournis par les sociétés chargées de leur recyclage (PET-Recycling et IGORA). Seul le conteneur pour les ordures, de 240 litres, est acheté par la Commune. De ce fait, ces totems peuvent être financés par les budgets annuels des services concernés et ne doivent pas faire l'objet d'une demande de crédit spécifique.

2.6. Proposition de la Municipalité

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose d'adopter le système de récolte du PET, de l'aluminium et des ordures de rue dénommé "déchets-tri" décrit ci-dessus et de généraliser sa mise en place en priorité dans les zones de pique-nique, ainsi que dans les endroits où leur utilité est avérée. Le nombre et l'emplacement de ces conteneurs seront déterminés en fonction du lieu et en tenant compte de leur intégration en milieu urbain, notamment sur les places, dans les quartiers anciens, ou à proximité d'un monument.

3. Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis n° 2009/49 de la Municipalité du 2 septembre 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anna Zürcher et de M. Marc Dunant intitulé "Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public !".

Au nom de la Municipalité :

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre